

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

## MAIRIE D'EVECQUEMONT

N° 17/26

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 17 AVRIL 2026

Fixation des Taux  
d'imposition

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 17 avril à 19h30, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 13 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

15

**Etaient présents** : Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS, Sylvie FARRELL, Arnaud LAFONT, Adjoints  
Eugénie BRAY, Olivier FEUTRY, Laura CREUS, Rémy BAVAY, Sophie MAHAUT, Yann GUÉGAN, Céline CORVISY, Cynthia LABELLE, Daniel VIGIER, Conseillers

Présents :

**Absent** : Pierre VAUDOLON donne pouvoir à Christophe NICOLAS

14

**Monsieur Arnaud LAFONT est élu secrétaire de séance**

Votants :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'avis de la Commission Finances en date du 15/04/2026,  
Parallèlement au vote du budget primitif 2026, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux communal de la Taxe Foncière bâti, non-bâti et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

15

Après en avoir délibéré et parallèlement au vote du budget primitif 2026, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de conserver les taux d'imposition votés en 2024, reconduits en 2025 pour l'année 2026 comme suit :

LIBELLÉS	TAUX 2025
Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties	25.53 %
Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties	53.85 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11.79 %

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Le secrétaire de séance  
Arnaud LAFONT

Le Maire,  
Christophe NICOLAS



